

INTERPELLATION **PGA : on en est où ?**

Relative aux préavis 01/2013 du 6 mai 2013, 06/2017 du 1 mai 2017, 09/2018 du 11 juin 2018

Pour l'établissement d'un plan général d'affectation et d'un règlement.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs

Suite à ces différents préavis d'un montant cumulé de 414'718.00 CHF pour l'établissement d'un plan général d'affectation et d'un règlement et des différentes étapes qui en ont découlées jusqu'à ce jour soit :

- Vision communale présentée à la population le 30 mars 2017 validée par le canton.
- Consultation publique de ce document du 1 avril au 5 mai 2017.
- Adaptation du plan directeur cantonal de janvier 2018.
- Suite des travaux prévus dans le préavis du 11 juin 2018.

Il serait intéressant et opportun de savoir où en est actuellement cette étude d'autant plus que dans le préavis du 11 juin 2018, le calendrier prévisionnel prévoyait la légalisation (enquête publique et adoption) le premier semestre 2020.

Ces précisions seront également très utiles dans le cadre de l'élaboration du projet de convention de fusion avec la commune de Montreux qui révisé actuellement également son plan général d'affectation.

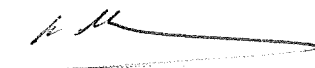
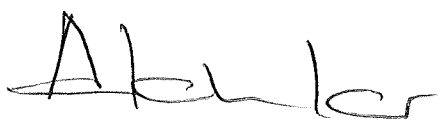
L'interpellation déposée ce soir demande à la Municipalité de répondre aux questions suivantes :

- **Question 1 :** Etat de l'avancement de cette étude.
- **Question 2 :** Calendrier prévisionnel.
- **Question 3 :** Situation financière à ce jour.

D'avance je remercie la Municipalité pour ces réponses par écrit lors du prochain Conseil.

Veytaux le 13 septembre 2021

Interpellation soutenue par:



S. Thélia
Henri Guy

